



COMPTE RENDU **DE LA CAPC DES TSEF** **du 15 octobre 2014**

La DRH-MD a convié les commissaires paritaires le mercredi 15 octobre 2014 afin d'examiner les demandes de mutation, détachement et intégration.

ORDRE du JOUR de la CAPC du 15 octobre 2014 compétente à l'égard des TSEF :

- Formalités d'usage du fonctionnement de la CAP (désignation du secrétaire de séance, approbation du PV de la CAPC du 21 mai 2014).
- Affectation d'office dans l'intérêt du service
- Demandes de détachements entrants
- Intégrations
- Suites de la CAPC du 15 mai 2014 (Intégrations et détachements approuvés)
- Questions et informations diverses.

Cette CAPC a été présidée par Monsieur François MERCIER, Administrateur civil hors classe, sous-directeur de la Gestion des personnels civils (GPC) de la DRH-MD.



web

Les commissaires paritaires ont lu une déclaration liminaire commune :

« DECLARATION LIMINAIRE A LA CAPC DES TSEF DU 15 octobre 2014

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Les élus réitèrent leurs inquiétudes sur l'avenir des TSEF et plus particulièrement en fin de mandat.

A nouveau nous dénonçons :

- le gel du point d'indice bloqué depuis 2010 et ce jusqu'en ... ?
- le blocage du régime indemnitaire depuis 2014. ;
- l'absence de recrutement dans le corps des TSEF, hors périmètre 4139-2 ;
- l'abandon de la requalification en IEF ;
- l'abandon des concours internes et l'absence de perspectives d'évolution de carrière ;
- le retard dans les travaux d'avancement de grade qui pénalise les agents proches de la retraite.

Autres constats édifiants :

- le nivellement par le bas du corps des TSEF, bien loin de la proportion standard d'une pyramide ;
- l'absence de concours externe facteur de vieillissement du corps ;
- les taux pro-pro insuffisants et confirmés pour les 3 prochaines années (pas de gestion dynamique du corps) ;

Climat social :

- les TSEF rencontrent des situations sociales de plus en plus délicates et complexes. Les réorganisations incessantes et le manque d'anticipation intensifient ces difficultés.

Régime indemnitaires :

- la PFR annoncée pour les TSEF en 2013 n'est plus...

A chaque volet de la réforme technique, l'histoire se répète : qu'en sera-t-il du RIFSEEP ?

Nous vous remercions pour votre attention.

***Les commissaires paritaires
CFDT, CGT, FO et UNSA-CGC. »***



Étaient présents afin de vous représenter :

Frédéric SIMON AIA CUER
Sylvie CERVELLIN DGA BAGNEUX
Sylvain SAISSET 12BSMAT VERSAILLES

§.§.§

Le président a répondu à la déclaration liminaire ainsi qu'aux questions posées en début et fin de séance :

Gel du point d'indice et des indemnités

Le président admet une situation appliquée à l'ensemble de la fonction publique.

Absence de recrutement dans le corps des TSEF

Bien que le corps des TSEF soit le seul corps ayant bénéficié d'un recrutement externe de 26 postes au profit de la DIRISI, le président souligne qu'il s'agit d'un là recrutement insuffisant.

Abandon de la requalification en IEF

La DRH-MD a porté le sujet en Interministériel au niveau du guichet unique qui pour raison budgétaire a opposé une fin de non recevoir.

Retard dans les travaux d'avancement :

La DRH-MD a défini un séquençement afin de rattraper le retard :

- fin 2015 pour les changements de corps,
- fin 2017 pour les changements de grade.
- Le actuel est prévu d'être absorbé pour 2017

Les taux d'avancement ont été communiqués le 4 octobre, ils sont à l'identique de 2013, soit 12% pour les TSEF2 et 9% pour les TSEF1.

RIFSEEP

Le calendrier de ce nouveau régime indemnitaire fixe la mise en place de cette mesure à 2016 pour les TSEF.

La différentielle que certains TSEF perçoivent n'est pas incluse dans le RIFSEEP. Les TSEF concernés conserveront cette différentielle telle qu'elle.

Selon la DRH-MD le RIFSEEP donnerait plus de perspectives dans la revalorisation de la rémunération.

§.§.§

Approbation du procès verbal

Après 2 corrections, le procès verbal de la CAPC du 21 mai 2014 a été approuvé.

§.§.§

Questions Diverses

- **Suivi des dossiers des personnels des établissements restructurés :**

Rappel et demande d'attention sur le suivi des dossiers proposés à l'avancement pour les personnels subissant des restructurations, et plus particulièrement, ceux des régies infrastructures vers les USID, et ceux des GSBDD vers le SCA.

- **Fonctionnement des CAPL :**

Les commissaires soulignent les difficultés que rencontrent les représentants du personnel lors des CAPL et notamment dans le dialogue avec les représentants de l'administration.

La DRH-MD partage ce constat et reconnaît qu'il y a sujet à questions. Lors de la réunion CODIR du 30 octobre prochain, ce point sera porté par la DRH-MD auprès des directeurs des CMG.

La DRH-MD travaille actuellement sur une directive de gestion visant à assouplir ce point de fonctionnement des CAPL.

- **Dématérialisation des mémoires de proposition à l'avancement :**

L'expérimentation se poursuit pour les SACS au CMG de Toulon. Un retour d'expérience est attendu début 2015. Dans le même temps, l'objectif étant d'approfondir l'expérimentation de cette méthode de travail, la DRH-MD étend sa phase d'expérimentation à 4 ou 5 populations sur plusieurs CMG. Les représentants du personnel seront associés.

- **Perte des rappels de la prime de rendement pour les ATMD nommés TSEF :**

Après une promotion d'ATMD en TSEF, il est effectué un rappel sur le salaire et prime de technicité. Cependant, ce rappel n'inclut pas la prime de rendement. La DRH-MD contactera RSSSF sur ce sujet.

§.§.§

Mutation d'office dans l'intérêt du service

Une mutation d'office dans l'intérêt du service a été examinée.

Demandes de détachement

Les 4 demandes de détachement ont reçu un avis favorable dont :

- 2 demandes de détachements internes au ministère de la défense avec changement de corps, sans changement d'affectation

| Détachements internes au ministère de la Défense avec changement de corps, sans changement d'affectation | |
|--|-----------------|
| Grade d'origine | Grade d'accueil |
| 1 TPC CN | TSEF 2 |
| 1 SA CN | TSEF 3 |

- 2 détachements entrants d'organismes extérieurs vers le ministère de la défense

| Détachements entrants d'organismes extérieurs vers le Ministère de la Défense | | |
|---|--|-----------------|
| Grade d'origine | Administration d'origine | Grade d'accueil |
| Contrôleur des douanes et des droits indirects | Ministère des finances et des comptes publics – Direction générale des douanes et des droits indirects | TSEF 3 |
| Technicien supérieur de la ville de Paris | Mairie de Paris | TSEF 3 |

§.§.§

Demandes d'intégration

Les 3 demandes intégrations se répartissent ainsi :

| Intégration au Ministère de la Défense | | |
|---|--------------------------|-----------------|
| Grade d'origine | Administration d'origine | Grade d'accueil |
| Agent technique et de gestion de niveau supérieur de La Poste | La Poste | TSEF 1 |
| Contrôleur du travail de classe normale | Ministère du Travail | TSEF 2 |
| Technicien supérieur principal du développement durable | Ministère de l'Ecologie | TSEF 2 |

§.§.§

Informations complémentaires

Les effectifs de TSEF par âge dans chacune des classes :

| | TSEF 1 | TSEF2 | TSEF3 | Total |
|------------|--------|-------|-------|-------|
| 01/09/2011 | 2 273 | 2 531 | 1 038 | 5 842 |
| 30/09/2013 | 1 475 | 1 961 | 1 469 | 4 905 |
| 31/08/2014 | 1 522 | 1 890 | 1 574 | 4 986 |

La baisse des effectifs globaux entre 2011 et 2013 est directement liée au bénéfice du passage de 800 TSEF en IEF

Recrutements 2014 dans le corps des TSEF au 15 octobre 2014 :

| MODE DE RECRUTEMENT | NOMBRE |
|--------------------------------|------------|
| Concours DIRISI | 26 |
| L.4139-2 | 138 |
| L.4139-3 | 7 |
| BOE | 3 |
| Détachements entrants | 7 |
| Détachements entrants internes | 10 |
| Avancement corps TSEF | 55 |
| TOTAL | 246 |

§.§.§

Prochaine CAPC : mai 2015

L'avancement de corps sera traité lors de la CAPC.

§.§.§

CONCLUSION

Vos élus FORCE OUVRIERE, toujours présents, continueront à se battre dans l'intérêt de chacun, tout en préservant le corps des TSEF.

Cette CAPC est la dernière de notre mandat.

Le 4 décembre une nouvelle équipe de commissaire sera élue.

Merci de faire confiance à FORCE OUVRIERE

